

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31.08.00 Convocation du 23.08.2000

Compte rendu affiché 4 Septembre 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Présents :

**Objet : MARCHE NEGOCIE :
REFECTION CHAUFFAGE EGLISE**

MM. LAFFLY, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice : 29	
présents 18	
votants 25	

Mme CHEZEAUBERNARD, M. DOIZY, Mmes ROUX,
WYMAN, VEYRIER, MM. PIANA, FORGET, RUMEAU,
Mlle MILLET, M. DUSSUD, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : M. AUROY par M. FAURE - M. GONDELAUD par
M. POINT - M. DUCRET par Mlle VEYRIER -
Mme BROSSARD par Mme GUERIN - Mme GASTREIN par
Mme BOUHEY - M. MACHURAT par M. DUSSUD -
M. DOUCET par Mlle MILLET -

Absents excusés : MM. MEYER, BOUVIER, MARCENDE et BELIN.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que l'église de Neuville-sur-Saône, propriété communale, connaît depuis de nombreuses années des problèmes d'humidité et de chauffage susceptibles, à terme, de mettre en péril des objets classés qu'elle contient. Le risque de dégradation de certaines parties de l'édifice est également à prendre en compte.

En conséquence, il indique qu'à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et l'examen des offres transmises, il propose de retenir les propositions des entreprises "CENTRALAIR" et "BOUVIER" et demande au Conseil de l'autoriser à signer les marchés correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21,
- Vu le Code des Marchés Publics, notamment son article 104 I° - 10e,

- Vu le dossier de mise en concurrence pour le marché négocié de réfection de chauffage de l'église de Neuville-sur-Saône, propriété communale,
- Vu les résultats de la consultation susvisée,
- Adopte les marchés négociés relatifs à la réfection du chauffage de l'église de Neuville-sur-Saône composé comme suit :

Lot	Objet	Entreprises retenues	Montant TTC
1	Fourniture et mise en place d'un générateur d'air chaud basse température	<i>CENTRALAIR</i> 3, avenue Frères Lumière 69741 Genas Cedex	209 300,00 F.
2	Travaux de maçonnerie nécessaires	<i>BOUVIER</i> Rue Rey Loras Neuville-sur-Saône	149 260,80 F.

- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché négocié,
- Précise que la dépense correspondante est prévue à l'article 2313 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 31 Août 2000
Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 5 septembre 2000
- de la publication le 6 septembre 2000

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 5 septembre 2000